

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2022 _ 66	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-deux et le 16 décembre à 16h,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves --Lucette – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine- LAUGIER Lucette et LUCAS Aurore

Absent excusé : M TROIN François a donné procuration à M. CAMOIN Yves .

Secrétaire de séance : GAYMARD Marie-José

Objet : Budget principal - Décision Modificative N°03

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux observations de la Trésorerie sur notre budget primitif 2022, il y a lieu de modifier le budget comme suit :

	Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
Invest	D 2313-op 75 – immos en cours construc	160,00 €	
Invest	D 2318-op 82- autres immos en cours		160,00 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal:**

- **ACCEPTE** les modifications de crédits proposés ci-dessus.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 19 DEC. 2022
et publication le: 19 DEC. 2022

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A.BARALE

